

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable  
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 13 août 2018, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Éric Chartier, maire  
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2  
Mme. Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3  
Mme. Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4  
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5  
Mme. Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MINUTE DE SILENCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

**18-08-173**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 13 AOÛT 2018 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Minute de silence
  - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 2018
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 août 2018
  - 3.3 Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

  - > Ministère du Développement durable : Demande d'autorisation pour l'installation et l'exploitation d'un système de neutralisation des eaux usées par Fruit d'Or inc..

> Ministère du Développement durable ; Demande d'autorisation ministérielle pour l'exploitation d'une sablière par Hamel Construction inc.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
  - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
  - 5.3. CCU : Nomination des membres
  - 5.4. ADMQ – Colloque de zone
  - 5.5. Prime d'assurance
  - 5.6. Dépôt d'une décision de la Commission municipale du Québec CMQ-66606 en lien avec une plainte visant le conseiller M. Yvan Paquet en matière d'éthique et de déontologie municipale
  - 5.7. Dépôt suivi budgétaire
  - 5.8. Comité gestion financière
  - 5.9. Facture Lavery Avocats
  - 5.10. Inspection des systèmes d'alarme
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1. Demande d'appel d'offres pour travaux de pavage dans le Rang 15
8. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Achat et transport d'eau potable
  - 8.2. Achat diesel pour génératrice
  - 8.3. Génératrice et programme TEQ
  - 8.4. GROBEC – Appui au projet d' « Étude et aménagement du bassin versant de la Petite rivière du Chêne »
  - 8.5. Pompe dans le puit du Chalet des loisirs
  - 8.6. Remplacement des conduites d'eau potable (Rang 16 et Route 265)
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1. Abroger résolution #18-07-163
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Service de garde
  - 10.2. Entretien ménager au Chalet des loisirs
  - 10.3. Remerciement Patricia Blier
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
  - M. Éric Chartier, maire
    - MRC de l'Érable
  - M. Patrice Goupil, conseiller siège 1
    - Politique familiale et MADA
    - Partenaires 12-18
    - Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
  - M. Yvan Paquet, conseiller siège 2
    - Bâtiments et C.P.E.
    - Corporation de développement économique de Villeroy
    - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Mme Guylaine Bédard, conseillère siège 3
    - Aqueduc
    - Matière résiduelle et recyclage
  - Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4
    - Les Loisirs Festigrouille inc.,
    - Culture
    - Comité d'embellissement
  - M. Michel Gingras, conseiller siège 5
    - Chemin et voirie
    - Conseil d'établissement VIVALO
    - Plan mesure d'urgence
  - Mme Ginette Roux, conseillère siège 6
    - Table des aînés
    - Gestion des locations de salle
    - Gestion des ressources humaines

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **18-08-174 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2018**

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018 avec l'abroger de la résolution #18-07-163 et en apportant une modification au point 7.3 afin d'indiquer que le conseiller Michel Gingras s'est retiré pour ce point.

Adoptée.

#### **18-08-175 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2018**

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août tel que présenté.

Adoptée.

### **3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

## **4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Ministère du Développement durable** : Demande d'autorisation pour l'installation et l'exploitation d'un système de neutralisation des eaux usées par Fruit d'Or inc..

- **Ministère du Développement durable** : Demande d'autorisation ministérielle pour l'exploitation d'une sablière par Hamel Construction inc.

## **5. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

#### DÉPENSES 48 007.71 \$

Rémunération des élus	1 899.92 \$
Rémunération régulière	5 912.96 \$
Factures déjà payées	40 194.83 \$

18-08-176

### **5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juillet 2018, pour un montant total de 92 830.60 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 44 822.89 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR JUILLET 2018 : 92 830.60 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 48 007.71 \$

Factures à payer : 44 822.89 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-08-177

### **5.3 CCU : NOMINATION DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation municipale, la municipalité de Villeroy doit nommer les membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme :

- M. Patrice Goupil, conseiller municipal, pour une période de deux ans ;
- M. Yvan Paquet, conseiller municipal, pour une période de deux ans ;
- M. Jean-Guy Pilote, citoyen, pour une période de deux ans;
- M. Raynald Dionne, citoyen, pour une période de deux ans.

Adoptée.

**18-08-178      5.4    ADMQ – COLLOQUE DE ZONE**

CONSIDÉRANT QUE le Colloque de la zone 09 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se déroulera le 13 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à l'inscription sont de 100.00 \$, plus taxes si applicables, plus les frais de déplacement;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale au Colloque de la zone 09 de l'ADMQ au coût de 100.00 \$, plus taxes si applicables, plus les frais de déplacement.

Adoptée.

**18-08-179      5.5    PRIME D'ASSURANCE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'assurance de la municipalité est venue faire une visite et une inspection des lieux;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette visite, une prime d'ajustement de 896.00 \$, plus taxes si applicables, est chargée à la municipalité ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PAYER la prime d'ajustement des assurances au montant de 896.00 \$ plus taxes si applicables.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Adoptée.

**5.6 DÉPÔT D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CMQ-66606 EN LIEN AVEC UNE PLAINTÉ VISANT LE CONSEILLER M. YVAN PAQUET EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MUNICIPALE**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil, conformément à l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la décision CMQ-66606 en date du 12 juillet 2018 rendue par la Commission municipale du Québec en lien avec une plainte visant le conseiller, M. Yvan Paquet en matière d'éthique et de déontologie municipale. Cette décision fait suite à une admission de culpabilité de M. Paquet aux manquements 3 et 7 réamendés en date du 7 et du 20 juin 2018 qui lui était reproché. La décision de la CMQ entérine une suggestion commune de sanction et impose à M. Paquet de rembourser le profit tiré et le salaire reçu à titre de conseiller municipal pour les 67 journées où des manquements sont commis à l'encontre de l'article 5.3.1 au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Villeroy, soit la somme 994.67 \$. L'élu dispose d'un délai de 90 jours pour rembourser cette somme à compter du 12 juillet 2018. La décision complète est disponible au bureau municipal pour consultation.

**5.7 DÉPÔT SUIVI BUDGÉTAIRE**

La directrice générale dépose à la table du Conseil le suivi budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018. Le rapport a été transmis aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance.

**18-08-180 5.8 COMITÉ GESTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite se doter d'un comité de gestion financière ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est composé d'élus municipaux et de la directrice générale ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER M. Éric Chartier maire, M. Patrice Goupil conseiller au siège numéro 1, Mme Guylaine Bédard conseillère au siège numéro 3, Mme Ginette Roux conseillère au siège numéro 6 ainsi que Mme Sylvie Côté directrice générale pour siéger sur le comité de gestion financière. Mme Ginette Roux sera la conseillère responsable pour la transmission des informations lors du rapport des élus.

Adoptée.

**18-08-181 5.9 FACTURE LAVERY AVOCATS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel aux services de la firme Lavery Avocats afin d'obtenir un avis juridique en référence à l'enquête de la Commission Municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces services s'élevait à un montant de 1 529.34 \$ ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER et DE PAYER les honoraires de la firme Lavery Avocats au montant de 1 529.34 \$.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

---

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

**18-08-182 5.10 INSPECTION DES SYSTÈMES D'ALARME**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection effectuée par le Service de sécurité incendie dans les bâtiments municipaux, une recommandation a été émise mentionnant qu'il serait bien d'obtenir un certificat d'inspection annuelle des systèmes d'alarme pour la salle Firmin-Roy et pour le Chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une soumission de la part de l'entreprise Électro Alarme 2000 inc. au montant de 925.00 \$ plus taxes si applicables, qui inclut aussi l'inspection du système d'alarme de la caserne ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise Électro Alarme 2000 inc. au montant de 925.00 \$, plus taxes si applicables, pour procéder à l'inspection des systèmes d'alarme de la salle Firmin-Roy, du Chalet des loisirs et de la caserne.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

---

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

**18-08-183**

### **7.1 DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 15**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de pavage dans le Rang 15 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter un appel d'offres sur invitation pour ces travaux ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage dans le rang 15 ;

ET

QUE l'invitation sera transmise sur le système d'appel d'offres SEAO.

Adoptée.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**18-08-184**

### **8.1 ACHAT ET TRANSPORT D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs d'eau potable sont limites pour fournir la quantité nécessaire d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que dans les prochains jours, la municipalité ait besoin de procéder à l'achat d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaire avec l'entreprise Jedan inc. et la ville de Victoriaville lorsqu'elle a besoin de faire l'achat d'eau potable et que ceux-ci sont en mesure de répondre au besoin si tel est le cas ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder, au besoin, à l'achat d'eau potable pour remplir les réservoirs de la municipalité.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.



---

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

**18-08-185      8.2      ACHAT DIESEL POUR GÉNÉRATRICE**

CONSIDÉRANT QUE le réservoir de la génératrice du bâtiment d'alimentation en eau potable de la municipalité est presque vide et que celui-ci doit être rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaire avec l'entreprise Énergies Sonic inc. pour ce service ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de diesel pour la génératrice auprès de l'entreprise Énergies Sonic inc.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

---

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

**8.3      GÉNÉRATRICE ET PROGRAMME TEQ**

Le point est reporté à une séance ultérieure puisque la municipalité attend des nouvelles de M. David Lafontaine de la Firme Techni-Consultant concernant ces deux dossiers.

**8.4      GROBEC – APPUI AU PROJET D' « ÉTUDE ET AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE »**

CONSIDÉRANT QUE GROBEC a déposé une demande à la municipalité de Villeroy pour obtenir son appui dans la réalisation d'un projet d' « Étude et aménagement du bassin versant de la Petite rivière du Chêne » ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande nécessite un appui financier de 250.00 \$ ainsi qu'un appui technique (représentant 500.00 \$) qui se traduit par le temps du personnel pour le transfert des informations disponibles sur les cours d'eau ;

Le conseil municipal décide de ne pas appuyer la demande de GROBEC.

## **8.5 POMPE POUR LE PUIT DU CHALET DES LOISIRS**

Le point est reporté à une séance ultérieure, car la municipalité souhaite recevoir d'autres soumissions pour ce projet.

## **8.6 REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE (RANG 16 ET ROUTE 265)**

Le point est reporté à une séance ultérieure afin de recueillir toutes les informations nécessaires pour aller de l'avant dans le projet.

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **18-08-186 9.1 ABROGER RÉOLUTION # 18-07-163**

CONSIDÉRANT QUE la résolution #18-07-163 contient des erreurs factuelles ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ABROGER la résolution #18-07-163 et DE MAINTENIR l'immeuble en place.

Et

D'AJOUTER une note que lors de l'adoption de la résolution # 14-05-55 les membres du conseil en poste à ce moment n'avaient pas été informés que dans les travaux d'aménagement pour le futur Centre de la Petite Enfance le garage municipal aurait dû être démoli.

Adoptée.

## **10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **18-08-187 10.1 SERVICE DE GARDE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite démarrer un service de garde municipal en milieu scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité doit déposer une autorisation auprès de la commission scolaire et nommer un responsable pour le service de garde ;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location devra être signé avec l'école ViVaLo pour l'utilisation des différents locaux et pour déterminer les exigences à respecter ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'ouverture du service de garde municipal en milieu scolaire pour l'année 2018-2019 ;

Et

DE NOMMER Mme Joannie Lamothe, adjointe administrative et coordonnatrice des loisirs, comme responsable du service de garde municipal et de l'AUTORISER à signer le contrat de location avec l'école ViVaLo.

Adoptée.

**18-08-188**

## **10.2 ENTRETIEN MÉNAGER AU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'un grand ménage serait nécessaire au Chalet des loisirs suite à la fin du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions, soit une soumission de l'entreprise Nettoyage Pro-Technic au montant de 950.00 \$ plus taxes si applicables et une soumission de l'entreprise Service d'entretien Bédard au montant de 500.00 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un employé pour la conciergerie et que celui-ci est intéressé à faire le grand ménage au Chalet des loisirs ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de M. Mario Bédard, concierge de la municipalité, et qu'il sera rémunéré selon son taux horaire pour un grand ménage au Chalet des loisirs.

Adoptée.

## **10.3 REMERCIEMENT PATRICIA BLIER**

CONSIDÉRANT QUE Mme Patricia Blier a fait un don de jeux de société et de matériel de bricolage au camp de jour de Villeroy ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Patricia Blier a également fait la location d'une laveuse à pression pour les tapis ainsi que les divans et qu'elle a été faire l'entretien de ceux-ci au Chalet des loisirs ;

Le conseil municipal souhaite qu'une lettre de remerciement soit transmise à Mme Patricia Blier afin de souligner le don et le temps investi bénévolement pour l'entretien ménager au Chalet des loisirs.

## **11. SUJETS DIVERS**

18-08-189

**11.1 NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE POUR LE SERVICE DE GARDE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite démarrer un service de garde pour l'année scolaire 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite nommer un conseiller ou une conseillère responsable en lien avec le service de garde ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER Mme Roxane Laliberté comme conseillère responsable pour le service de garde.

Adoptée.

**12. RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Au total, deux questions ont été posées et celles-ci ont été répondues.

18-08-190

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 33.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Éric Chartier, maire

---

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière